



Programme Bilan de Compétences

Parcours concourant au développement des compétences
réalisé selon les articles L.6313-4 et 6313-8 du Code du Travail

Public visé :

Toute personne souhaitant faire un point sur son parcours et ses perspectives professionnelles.

A l'attention des personnes en situation de handicap :

Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Aussi, si vous rencontrez une quelconque difficulté, nous vous remercions de nous contacter directement au 06.88.57.24.17.

Objectifs visés :

- Faire un point sur son parcours professionnel et extra professionnel.
- Prendre du recul sur sa situation.
- Sécuriser son avenir professionnel en définissant des projets d'évolution et le cas échéant : un projet de formation.

Déroulement :

Phase préliminaire (4 h) :

- Analyse de la demande
- Présentation de la démarche
- Définition des objectifs

Phase d'investigation (16h) :

- Analyse du parcours personnel et professionnel
- Exploration des valeurs, centres d'intérêts, motivations et personnalité
- Réflexion autour des équilibres de vie
- Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles
- Analyse des compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être
- Identification des « possibles », définition du projet et du plan d'action

Phase de conclusion (4h) :

- Remise d'une synthèse écrite reprenant le projet, les points d'appui, les axes de progrès et le plan d'actions

La durée totale du bilan de compétences est de 24 heures dont **16h d'entretiens (présentiel)**, 4h de tests et utilisation du logiciel métier et 5h de travail personnel guidé.



Délai d'accès estimé entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation :

Minimum 14 jours après l'inscription sur le compte CPF (délai légal de rétractation) et durée estimée et maximum 2 mois dans la période d'affluence (septembre-octobre).

Modalité de suivi des résultats :

- Au cours du bilan de compétences, le stagiaire remplit une attestation de présence
- À l'issue du bilan de compétences, le stagiaire remplit un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de la formation.
- 6 mois après la remise de la synthèse, le formateur reprend contact avec le stagiaire pour faire un point sur son projet, ses freins et ses réussites au cours d'un entretien physique.

Compétences visées

- Le bilan de compétences vise à développer la capacité à prendre des décisions quant à l'orientation de sa carrière professionnelle sur la base d'une meilleure connaissance de soi (valeurs, besoins, personnalité) et d'une meilleure connaissance de ses compétences en termes de savoir-savoir-faire et savoir-être.
- La capacité à analyser le marché de l'emploi est également développée dans le cadre du bilan de compétences.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Tests spécialisés : IRMR, MBTI
- Questionnaires d'évaluation
- Apports de connaissances (marché de l'emploi, connaissances des métiers...)
- Corédaction d'une synthèse (reprise de la démarche, projet et plan d'action)

Tarif :

1 750 € net de tva « Exonération de TVA des prestations effectuées dans le cadre de la formation professionnelle relatif à l'article 261-4-4°-a du CGI ».

Numéro de déclaration d'activité : 53290938229. La prestation fera l'objet d'une signature d'une convention de prestation. Le bilan de compétences est éligible au CPF voir « mon compte formation » (code 202)

Lieu :

SA Accompagnement
13 Petit Kermec
29300 REDENE